

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12 juin 1937. promulguant dans la colonie le décret du 30 avril 1937 portant publication et mise en application de l'avenant du 16 janvier 1937 à l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne du 21 décembre 1935.

n° 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 juin 1937

Numéro JO
n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro
30 juin 1937

VISAS

L'Administrateur en chef des colonies, chargé de l'expédition des affaires courantes de la colonie, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 30 avril 1937, portant publication et mise en application de l'avenant du 16 janvier 1937 à l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne du 21 décembre 1935: inséré au Journal officiel de la République française des 1er et 2 mai 1937. page 4883

Vu la circulaire du Ministre des colonies 1 n° 810 du 10 mai 1937

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le ! décret du 30 avril 1937 susvisé portant publication et mise en application de l'avenant du 16 janvier 1937 à l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne du 21 décembre 1935. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

H. Jourdain.